

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2025/120457/E01:1

DATE DU CONTRÔLE 03/11/2025 **AGENT VISITEUR** Olivier Maurcot
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue de Wervicq 33 - 7780 Comines-Warнетon **TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux	Commerce
Client	
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 – AR 8/09/2019
Document des influences externes	pas OK
Présence de personnel BA4/BA5	Non
Date de la réalisation de l'installation	à partir du 1/10/1981 et avant le 1/06/2020

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	GASELWEST
Type d'alimentation	Alimentation via compteur BT GRD
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	1LGZ0572879983
Index jour/nuit	000053,328/000039,445
Type de protection générale	Teco
Câble compteur - tableau	VOB 3X6 mm2
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	39A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	pas OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	6+5
Système de mise à la terre	TT	Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981		
Type d'électrode de terre	piquets	Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω)	37,8		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	pas OK	Test de continuité	concluant		
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts indirects	pas OK		
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile	Pas OK	Plan/liste Installations critiques	Pas OK		
Plan/liste installations de sécurité	Pas OK	Dispositif différentiel de tête	ID - 63A - 300mA - type A - test OK		
Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK	Protection contre les contacts directs	OK		
Résistance générale d'isolement ($M\Omega$)	137,8	Contrôle des installations critiques	Pas OK		
Contrôle des installations de sécurité	Pas OK				

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2025/120457/E01:1

› RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

› LISTE DES INFRACTIONS

- Le document des influences externes n'est pas en ordre / est à fournir
- Le plan de position des prises de terre n'est pas présent - 3.1.2.1.
- La liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile n'est pas présente. - 3.1.2.1.
- Revoir le nombre de câble par disjoncteur
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes - 3.1.2.2.; 3.1.2.3.
- Les installations de sécurité ne sont pas conformes - 5.5.
- Le numéro d'identification, la tension de service, le schéma de mise à la terre, le courant de court-circuit présumé maximal, et/ou l'éventuelle utilisation de la filiation n'est pas indiquée sur le tableau électrique - 3.1.3.3.b
- Le plan/la liste des installations critiques n'est pas présent(e) - 3.1.2.1.
- Le plan/la liste des installations de sécurité n'est pas présent(e) - 3.1.2.1.
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre - 4.2.3.4.
- Les installations critiques ne sont pas conformes - 5.6.

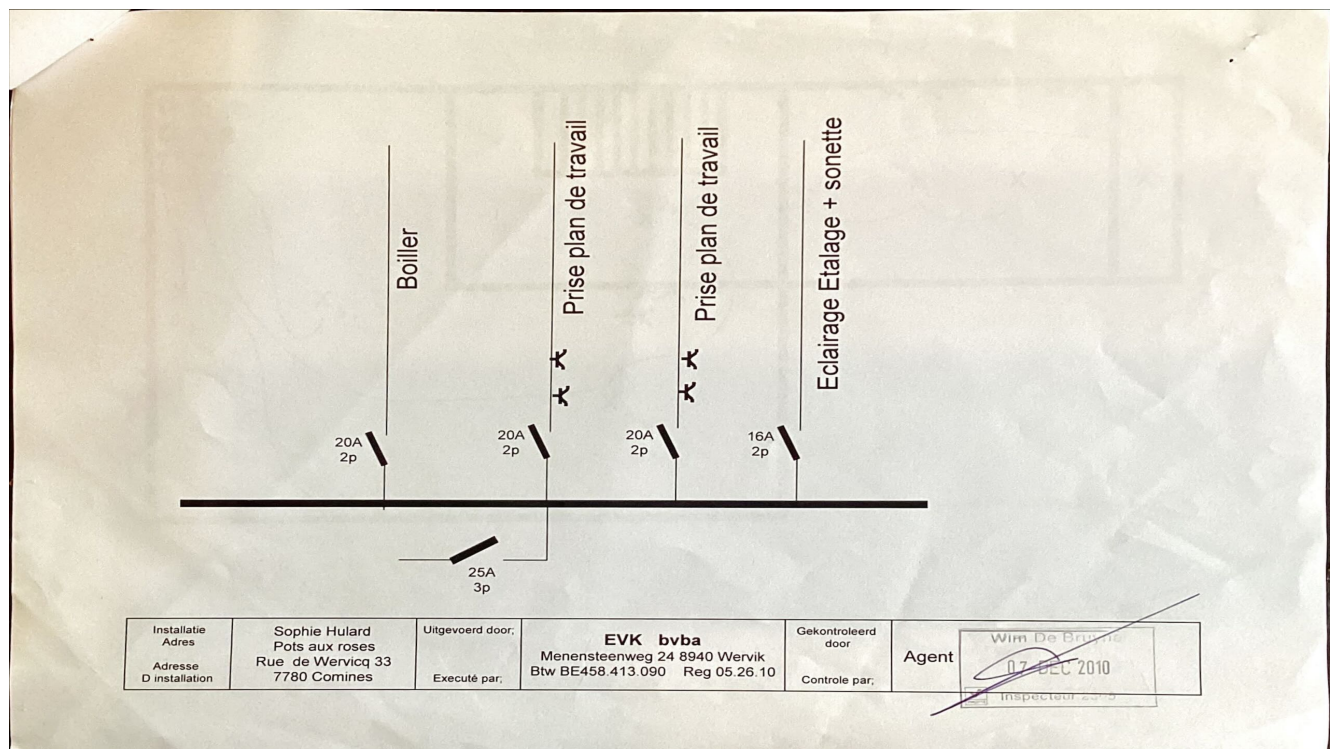
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

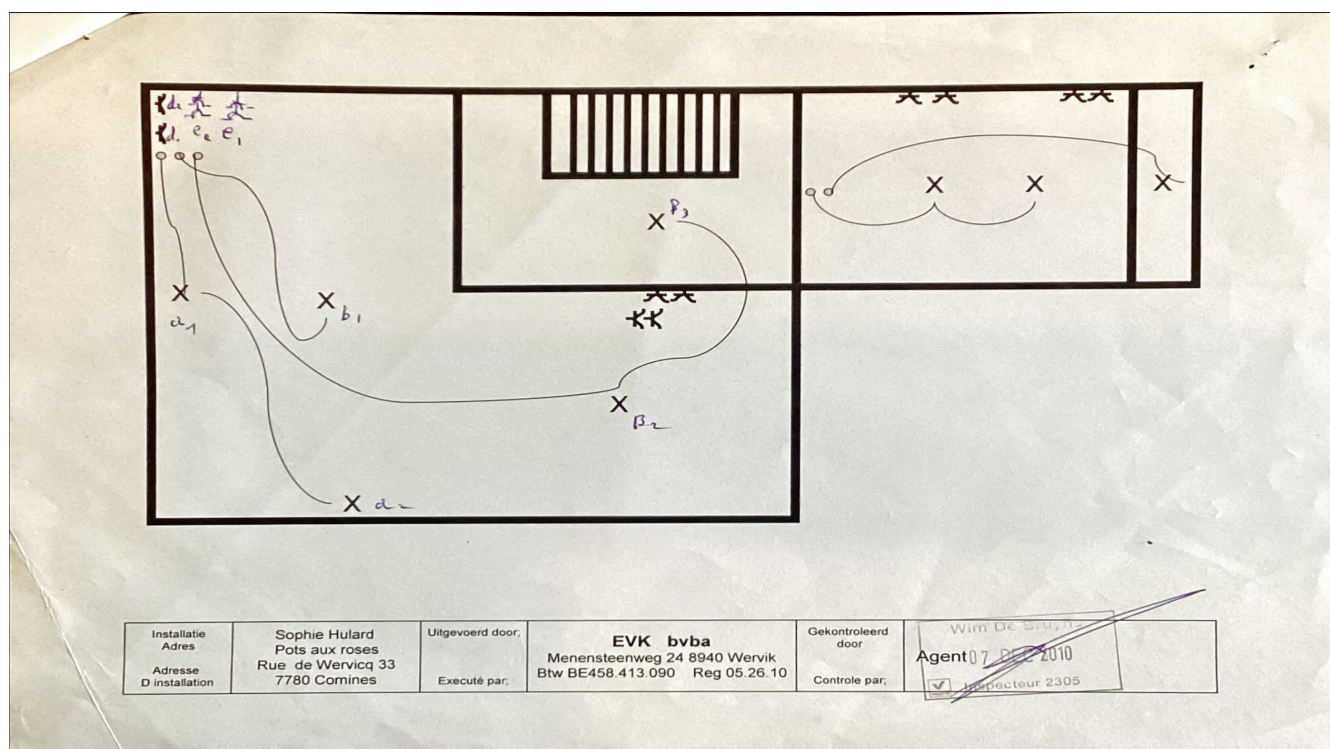
RÉF. 05/2025/120457/E01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2025/120457/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)

